

Actualité : La vente à la découpe de la Douane se poursuit ! Alors que le TMF va entrer dans une phase de haute intensité, la mission Sûreté en gares va progressivement disparaître.

En outre, la Direction générale n'avait pas beaucoup de réponses à apporter à nos différentes sollicitations : sécurité des agents, régime indemnitaire pour tous les personnels, conflit des moniteurs, dispositif pour les JO, etc. Pire, les conditions d'exercice de mandat pour les élus pourraient se dégrader.

Pour toutes ces raisons, l'alliance UNSA Douanes - CGC Douanes déplore un manque global d'ambitions.

Déontologie : l'administration a signé une convention avec le SNEAS qui réintroduit la notion « d'enquête de moralité » pour les recrutements internes et externes.

Préambule...

 *Ce mercredi, c'est peut-être le dernier CSA de Réseau (CSAR) qui s'est tenu avant une longue période de disette. La faute incombe à l'Administration qui voudrait réduire drastiquement les droits accordés aux élus pour siéger efficacement. Ces élus travaillent au service des personnels : réduire leur capacité d'action, c'est porter atteinte aux droits de tous les agents ! Alors que la communauté douanière a besoin d'un dialogue social renoué, la Direction générale n'a pas su apporter les solutions (à temps ?) pour éviter ce clash...*

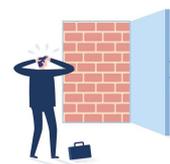
ont conduit à des incidents graves à Avignon et Torcy pour la douane (voir notre site : [Émeutes urbaines : la direction générale dresse un premier bilan pour la Douane](#)).

Nous avons été parmi les seuls à condamner l'abandon de nos dirigeants politiques et surtout, à réclamer des mesures rapides pour la sécurité des agents : généraliser l'anonymisation de toutes les procédures douane et CI, réformer la commission d'emploi (suppression de l'identité sur la face visible, elle pourrait être renvoyée au dos à minima) et veiller à la sécurisation des serveurs qui détiennent nos données personnelles.

Dans notre liminaire (à lire [ici](#)), nos organisations UNSA Douanes et CGC Douanes ont voulu aborder le sujet des émeutes urbaines, qui

Ces démarches, qui semblent pourtant évidentes à entamer, n'ont reçu aucune réponse de la part de la Direction générale. C'est préoccupant...

Avant de voir l'ensemble des syndicats quitter la séance, à cause des restrictions imposées par l'Administration (voir supra), ce CSA aura été marqué par différents points. En premier lieu, la douane continue de perdre des missions. Cette fois-ci, c'est la mission de sûreté dans les gares : Marne-la-Vallée et Paris, avant que Lille, dans une suite « logique », ne se retrouve impacté et ce malgré des engagements locaux contraires (Calais n'est pas concerné, car l'opérateur est différent).



Nous déplorons toujours la vente à la découpe de la Douane, mission après mission, organisée par nos responsables de Bercy et Montreuil, alors que le professionnalisme et l'engagement des gabelous sont irréprochables. Qu'avons-nous fait pour mériter un tel sort ? La Douane, qui est présentée comme L'administration de La frontière, devrait pourtant obtenir toute opportunité d'affirmer ce positionnement. Il n'y a donc personne pour nous défendre en haut lieu ? Quel manque de considération !

Le deuxième point concerne le conflit des moniteurs de sécurité (tir et TPCI) et la mobilisation des EMC. Les échanges menés depuis plusieurs semaines ont permis de faire avancer les conditions de travail, même s'il reste quelques items à traiter.



Au plan financier, l'Allocation d'entretien de Chien de Service (ACS), dont le montant était figé depuis dix ans, est augmentée de 33 euros (de 97 à 130€) à compter du 1^{er} juillet. Cela prend en compte l'indexation des prix sur la période. L'UNSA Douanes et la CGC Douanes ont demandé la mise en œuvre d'un système d'indexation de cette allocation sur un indice de référence à déterminer, afin d'obtenir une revalorisation automatique chaque année.

Concernant les moniteurs tir et TPCI, un consensus s'est dégagé également pour tenir compte de l'inflation du nombre de séances et la baisse d'attractivité de ces spécialités, mais il n'a pas abouti sur une entente. L'UNSA Douanes a bien tenté de négocier une revalorisation suffisante pour sortir de cette crise mais l'administration n'a pas voulu faire le dernier pas pour nous rejoindre.

Résultat : aucun accord n'a été possible.



Pire encore, après avoir envisagé de créer une filière de spécialistes dédiée à 100 % au monitorat (agents sortis des brigades), la DG a voulu nous faire porter la responsabilité d'un recrutement externe pour assurer les formations : nous lui avons bien rappelé de « ne pas nous faire dire ce que nous n'avons jamais dit ! » L'UNSA Douanes affirme son attachement à une formation dispensée par des agents des douanes, en lien avec les réalités d'exercice et les attentes des brigades.

Dès lors, c'est bien l'administration qui est responsable de l'arrêt actuel des formations tir et TPCI. Une sortie de crise aurait pourtant été bénéfique pour tout le monde. N'oublions pas que les agents de la Surveillance sont déployés sur le terrain, avec un déficit de formation. Dans la période agitée que nous traversons...

Troisième point : le rouleau compresseur des réformes poursuit sa route dans le cadre du TMF, pour lequel des situations demeurent irritantes sur la reconnaissance d'impact réel sur les services.

Par ailleurs, nous n'avons toujours pas de cap précis sur les orientations de la douane dans les années à venir : la captation du dédouanement, les vérifications renforcées dans les entrepôts, le contrôle aux frontières, sans parler des premiers effets du PJJ Douane, définitivement adopté ce lundi en commission mixte paritaire.

Dernier point qui n'incite pas à l'optimisme, nous n'avons pas de réponse quant à nos demandes concernant la rémunération spécifique des agents des douanes, toutes branches confondues.

Le régime indemnitaire global devrait pourtant être réévalué pour tenir compte des évolutions majeures imposées par le nouvel article 60, ainsi que les profondes évolutions des applications en lien avec le dédouanement.



Nous n'avons pas non plus d'informations complémentaires à destination des personnels les plus impactés par les JO : la DG s'était pourtant engagée à communiquer auprès d'eux avant juillet...

Ce CSA a également permis d'étudier différentes évolutions concernant plusieurs services, en raison d'un déménagement, d'une réorganisation ou d'une restructuration, ainsi que de la création d'un centre de gestion financière douanier (CGF). Tous les principaux points sont à retrouver en détail à compter de la page 3.



L'Administration manque d'ambitions !

La mobilisation des moniteurs et des EMC

L'administration indique que la dotation individuelle en PC pourra se faire, mais elle nécessitera un déploiement progressif sur 2023 et 2024, le temps d'acquiescer tout le matériel. Concernant les véhicules, 500 voitures seront affectées en 2023 pour toute la DGDDI. D'après le DG adjoint, cela doit faciliter la réservation de véhicules pour les moniteurs.

Nous pensons qu'un suivi annuel des spécialistes est nécessaire pour ne laisser passer les années sans étudier leur situation. Nous demandons d'inscrire à l'agenda social un GT annuel dédié.

Une revendication importante que nous portions au moment des élections professionnelles est satisfaite : la confirmation de la qualité de spécialiste et l'inscription des fonctions d'EMC et de moniteur (Tir et TPCI) au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Dans le cas où un agent serait amené à quitter l'administration, il pourrait faire valoir ces diplômes. En outre, cela conforte la nécessaire reconnaissance financière, dans une période où la DGAFP fait la chasse à la NBI.

Pour les moniteurs, la proposition initiale de revalorisation de l'ACF était de 15€ pour les moniteurs de tir et 30€ pour les moniteurs TPCI, au 1^{er} juillet 2023. L'UNSA Douanes a fortement plaidé en séance pour défendre un besoin de compenser l'inflation du nombre des formations, et de renforcer l'attractivité de la fonction de moniteur (formateur). De même, notre alliance a exigé la convergence des augmentations d'ACF entre les moniteurs TPCI et tir, car ils sont de plus en plus amenés à exercer ensemble.

La DG a voulu rebondir sur la perte d'attractivité dénoncée par des représentants de plusieurs syndicats. En réponse, elle a indiqué vouloir réfléchir sérieusement à la création d'une spécialité dédiée à part entière, en estimant que le schéma actuel était à bout de souffle. Pour notre part, nous avons réagi au contraire, en réfutant toute idée de révolution !

Nous lui avons réclamé un recrutement complémentaire d'effectifs, qu'elle doit solliciter auprès de Bercy.

En augmentant le nombre global d'agent SU, cela élargirait de fait le vivier de formateurs potentiels. Il ne resterait alors plus qu'à garantir l'attractivité de la fonction.

En séance, la DG a d'abord accepté d'aligner, comme réclamé, les taux de revalorisation soit 30€ pour tous les moniteurs tir et TPCI au 1^{er} juillet. Mais, par la suite, elle n'a pas voulu nous suivre sur un effort financier complémentaire au 1^{er} janvier 2024. Elle préfère identifier un socle d'activités de base compris dans le « forfait » formateur, le reste étant complété au format « formation occasionnelle » (50 € de l'acte). Cela aurait pu constituer une bonne idée, sauf que le socle qu'elle a défini en séance incluait quasiment toutes les formations actuellement dispensées par les moniteurs ! Quel jeu de dupe ! Cette option ne pouvait finalement pas être une véritable avancée. *La direction a alors mis fin aux échanges, sans préciser quelle autre sortie de crise serait envisageable...*



La BSITM

La perte de la mission sûreté à la BSITM est actée pour le 1^{er} novembre 2023, ce qui ouvrira tous les droits habituels en lien avec une restructuration, ainsi que les accords sociaux d'avril 2022, à compter du 1^{er} septembre 2023. Ainsi, les agents qui le souhaitent, pourront solliciter la cellule locale d'accompagnement et bénéficier d'une priorité de mutation.

La prime sûreté, soit environ 150€ par mois, est remplacée par une prime de supervision de sûreté comprise entre 60 et 63€ par mois (abondement par ACF). Les agents déjà en poste à la BSITM avant le 1^{er} septembre, auront en plus le bénéfice du CIA (complément indemnitaire d'accompagnement).

Focus sur le CIA : son montant correspond à la différence entre la rémunération brute annuelle effectivement perçue par l'agent dans les douze mois précédant son changement de situation et la rémunération brute annuelle globale liée à la situation nouvelle.



L'Administration manque d'ambitions !

Il est versé mensuellement pendant trois ans, renouvelable éventuellement une fois. À l'issue de cette première période de trois ans, il est procédé à une réévaluation du montant du CIA au regard de la différence entre la rémunération effectivement perçue par l'agent dans l'emploi d'accueil et celle perçue dans l'emploi d'origine.

Nous pouvons noter au passage que la prime de supervision de sûreté ne coûtera rien à l'administration pour tous les agents qui bénéficieront du CIA (si elle n'existait pas, c'est le CIA qui l'aurait compensée). En outre, la pérennité des 87 emplois de référence actuels n'a pas été garantie au-delà de 2024. La DG nous a assurés que ces emplois seraient maintenus et affectés intégralement à la LCF suite à la disparition de la mission sûreté. S'agissant d'une nouvelle promesse de la DG, nous ne pouvons qu'être inquiets ...

Au final, cette modification de mission a été rejetée par un vote unanimement CONTRE des syndicats. Comme pour l'inscription de tous les autres services prévus au nouvel arrêté de restructuration, la décision finale est reportée au 18 juillet.

Création d'un Centre de Gestion de Financière (CGF)

La création d'un tel service, regroupant l'activité des SFACT de Paris et des CSP de Lyon, relève d'une tendance générale, qui s'impose à la Douane, comme elle s'est imposée à la DGFiP. Selon l'administration, le principe de la séparation ordonnateur/comptable n'est pas remis en question dans une telle organisation.

La douane a fait le choix de créer un Service à Compétence Nationale (SCN) : Trésorerie Générale des Douanes (TGD), qui regroupera les équipes actuellement rattachées aux DI d'IDF et d'AURA. Le SCN comportera en son sein le nouveau CGF, qui sera donc installé sur deux sites différents (le CSP de Villeurbanne et le SFACT au Vitalys de Paris). Les agents de ce nouveau service seront considérés comme restructurés et bénéficieront ainsi de la prise en charge des formations requises. Il a également

été annoncé, suite à une question posée par l'alliance UNSA/CGC Douanes, que les agents de ce service relèveraient du CSA de la Direction générale (CSA-SCR).



Même si cette organisation éclatée sur deux sites, n'est pas idéale, nous considérons que c'est la moins mauvaise solution qui a été retenue. En effet, les agents du SFACT ne souhaitent pas suivre le service si celui-ci s'était installé à Villeurbanne (solution un temps envisagée dans le cadre d'une démétropolisation). Le risque était donc d'imposer une restructuration avec déménagement qui se serait malheureusement accompagnée d'une perte de ressources humaines et d'expérience.

L'alliance UNSA/CGC Douanes a demandé et obtenu que ce regroupement au sein d'un même Service à Compétence Nationale, s'accompagne d'une harmonisation des régimes de travail et de l'indemnitaire.

Sur un point non arrêté à ce jour, nous avons interrogé la DG pour savoir où serait installée la direction de ce service et demandé par la même occasion, que l'équipe de direction ne soit pas éclatée sur plusieurs sites, dans un souci évident de cohérence du management. Enfin, nous avons également exprimé nos inquiétudes sur la pérennité de ce service au sein de la DGDDI.

La DG n'ayant pas pu répondre aux différentes questions syndicales, elle a décidé de reporter le vote sur la création de ce service. C'est bien la démonstration qu'un travail syndical engagé, peut influencer sur les décisions de l'administration.



L'Administration manque d'ambitions !

Autre sujet : le retour des « enquêtes de moralité »

Le CSAR n'ayant pas pu aller à son terme, différents sujets n'ont pas été examinés. Si l'étude de l'observatoire interne avait été reportée dès le début de séance, la présentation du SNEAS (Service National des Enquêtes Administratives de Sécurité) ne pourra pas se faire à l'occasion d'une autre instance.

Aussi, nous vous informons que la DG a signé une convention avec ce Service qui prévoit que les agents des douanes peuvent faire l'objet d'enquêtes administratives destinées à vérifier que le comportement des personnes n'est pas incompatible avec l'exercice des fonctions ou des missions envisagées, préalablement aux décisions administratives de recrutement, d'affectation, de titularisation, d'autorisation, d'agrément ou d'habilitation dont ils peuvent faire l'objet. Il ne faut pas confondre ce dispositif avec celui de l'habilitation Secret Défense, qui concerne principalement les agents de la DNRED.

Dans le cadre des enquêtes du SNEAS, les fichiers suivants seront consultés :

- Traitement d'antécédents judiciaires (TAJ) ;
- Fichier des personnes recherchées (FPR) ;
- Fichier des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) ;

- Prévention des atteintes à la sécurité publique (PASP) ;
- Gestion de l'information et la prévention des atteintes à la sécurité publique (GIPASP) ;
- Centralisation du renseignement intérieur pour la sécurité du territoire et des intérêts nationaux (CRISTINA) ;
- Gestion du terrorisme et des extrémismes violents (GESTEREXT) ;
- La partie nationale du système d'information Schengen de deuxième génération (N-SIS II).

Si cette démarche était nécessaire et attendue, notamment pour se protéger d'éventuelles infiltrations par des réseaux mafieux, cet outil légitime ne devra pas être détourné de son objectif pour s'en prendre à certaines catégories de personnels, et notamment ceux exerçant une activité syndicale.

Il faut noter que ce service rend un avis et que la DG reste bien le décisionnaire final, en cas de rejet d'un candidat. Face à cette nouveauté, l'alliance UNSA/CGC Douanes demande à ce que les syndicats soient associés à ce nouveau dispositif, via les CAP compétentes, afin d'examiner les conditions de reclassement d'un agent titulaire « retoqué » sur une mutation suite à une enquête du SNEAS.

SUIVEZ-NOUS SUR : WWW.UNSADOUANES.FR

Nous souhaitons d'excellentes vacances à tous ceux qui auront la chance d'en profiter,

et un bon courage à tous les autres.

À très bientôt !

